

Sécurité nationale et sécurité globale : l'adaptation des services de renseignements français

Frédéric Ocqueteau

Centre d'Études et de Recherches de Science Administrative (CERSA)
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Since the terrorist attacks of 11 September 2001, all intelligence services have been encouraged to reorganize, based on the conclusion that their ability to respond to new types of threats was limited. In France, the impetus for change has been twofold. The intelligence services of the ministries of defence and the interior are being asked to cooperate more effectively while remaining secret services. At the same time, a new rhetoric of "global security," originating in prefecture offices, seems to have taken root in support of the push for change. The author examines the premises underlying these phenomena, drawing on classified documents. While actual practices are not questioned, the author outlines the nature of the changes sought in the state bureaucracy, which must be carefully kept beyond citizens' control.

Depuis les attentats américains de 2001, tous les services de renseignement ont été invités à se réorganiser, constat ayant été dressé de leur mauvaise réactivité à l'égard des nouvelles menaces. En France, deux phénomènes se jouent simultanément : les services de renseignement des ministères de la Défense et de l'Intérieur sont invités à coopérer plus efficacement tout en restant secrets. Une grammaire novatrice dite de la « sécurité globale », issue des cercles préfectoraux, semble accompagner cette intention. L'article en interroge les prémisses à l'aide de documents restés confidentiels. Faute d'interroger les pratiques réelles, la présente réflexion esquisse la nature des changements souhaités dans les bureaucraties régaliennes de l'État, dont le contrôle citoyen doit rester soigneusement dépossédé.

La perception, depuis les attentats de 2001, de menaces mondialisées a produit du changement au sein des bureaucraties de la sécurité, car se sont amorcées de nouvelles problématisations de la « vulnérabilité » de l'État, de son patrimoine, et de la société. On voit en effet s'esquisser des tentatives d'adaptation des administrations régaliennes à un état permanent de tension et d'alerte, décodé dans de nouvelles doctrines d'action, dont la principale se répand sous le label

de la « sécurité globale ». Elle s'inscrit dans une tradition séculaire du secret d'État (Dewerpe 1994) propre aux services de renseignement militaires et civils. Si les effets contre-productifs de leurs cloisonnements sont de mieux en mieux diagnostiqués, les solutions retenues ne font qu'accentuer les tendances à l'hypercentralisation des appareils militaro-sécuritaires.

Deux directions seront successivement retenues pour le démontrer. Nous examinerons d'abord comment des députés spécialisés, rapporteurs au budget de la Défense, justifient les changements que requiert, au sein des services de renseignement militaires, l'adaptation à de nouveaux défis. Après quoi, nous observerons, dans un *think tank* français dépendant du ministère de l'Intérieur, l'Institut National des Hautes Études de Sécurité, les raisons pour lesquelles une doctrine dite de la « sécurité globale » entend reformater une grammaire pour un meilleur pilotage de la coordination des services secrets.

Menaces mondiales et rhétorique militaire : comment prend corps une idéologie de la « Sécurité Nationale »

Le propos s'appuiera sur les récents constats de parlementaires au sujet du fonctionnement des « services de renseignement » relevant du ministère de la Défense. Ce fil conducteur servira à montrer comment, techniquement tout autant qu'idéologiquement, sont pensés, depuis 2002, les besoins d'adaptation des services de renseignement relevant du domaine « militaire » français.

Diagnostics

Le rapport pour le projet de loi de finances 2004 des députés Gilles Carrez et Bernard Carayon (2003), l'un des mieux informés, pose d'emblée le dilemme lié à la « nécessité du secret d'État » en période de tension internationale, et au besoin de mieux comprendre le fonctionnement des services de renseignements, quand les gouvernants réclament au Parlement plus de moyens pour mieux protéger l'État contre des menaces perçues comme de plus en plus dangereuses : « Au bénéfice de l'État de droit, les services de renseignement défendent dans l'opacité les droits de l'État : c'est le paradoxe de notre société éprise de transparence » (5)¹.

On sait qu'en matière militaire (défense nationale), les pouvoirs publics opposent de longue date à la curiosité publique ce que le

Conseil d'État qualifiait, en 1995, « d'angle mort de la transparence », l'arme dite de la classification d'un dossier « Secret Défense » (SD) (Guillaume 2001 : 67-84). Face à d'inquiétantes dérives survenues au cours des années 1980 et 1990, le gouvernement Jospin tenta, par le biais d'une loi du 8 juillet 1998, d'atténuer la portée de ce redoutable pouvoir de veto : il institua une Commission consultative du secret de la Défense nationale, en vue de faciliter l'activité de contrôle du Parlement, trop souvent entravé par l'invocation de ce secret par une hiérarchie militaire désireuse de couvrir des affaires qui n'en relevaient pas forcément (Grasset 2001 : 63-66). Mais depuis les attentats aux États-Unis en septembre 2001, face aux formes spectaculaires prises par le terrorisme, les menaces de prolifération nucléaire, l'intensification de la guerre économique, une nouvelle conviction s'est désormais bien ancrée parmi les parlementaires. Ils apparaissent moins dans la suspicion à l'égard des dérives possibles des services secrets de la Défense qu'engagés dans une réflexion sur la meilleure protection contre ces menaces tous azimuts, dût-elle écorner quelques libertés fondamentales (C.S.I. 2004). « Les services de renseignement sont la clé de l'action » contre les « menaces contemporaines [qui] ont surgi de la clandestinité », expliquent les députés Gilles Carrez et Bernard Carayon (2003 : 5), pour dépasser, de manière pragmatique, le paradoxe apparemment insurmontable de la transparence et du secret (Bredin 2001 : 5-23). Il faut considérer la rhétorique du rapport que nous allons décortiquer comme gouvernée par une « entreprise de morale » assumée, dans la mesure où son objectif principal consiste à vouloir rehausser l'image des services de renseignement dans l'opinion publique, mais surtout au sein de la haute fonction publique administrante. Les termes sont sévères à l'égard d'une prise de conscience jugée encore insuffisamment au rendez-vous : « Les services de renseignement n'ont ni la place dans l'État ni l'image dans l'opinion publique qu'ils méritent. La culture du renseignement reste étrangère aux mentalités de nos élites : l'État lui-même ne sait pas gérer leur image, entretenir leur attractivité ou nourrir suffisamment de vocations, alors que ces métiers exigent des connaissances éprouvées, alliées à des valeurs morales singulières » (Carrez et Carayon 2003 : 5). Cet objectif de principe étant énoncé, c'est à des questions éminemment techniques de réarchitecture des services que s'attaquent rapidement les parlementaires. Les deux rapporteurs au budget plaident notamment pour que soient revalorisées les missions du Secrétariat Général de la Défense Nationale auquel était rattachée, depuis l'année 2001, la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI). Cet organisme encore assez secret est devenu, en quelques années,

le centre nerveux par lequel transite tout le savoir stratégique sur les menaces et les vulnérabilités².

Les trois priorités de cet organisme encore mal connu sont les suivantes :

1. Assurer la sécurité des systèmes d'information de l'appareil d'État. La création du Centre de Recensement et de Traitement des Attaques informatiques (CERTA) est réputée avoir été efficace puisque, d'après les parlementaires, il aurait augmenté le nombre de ses avis, ce qui aurait provoqué une diminution du nombre des incidents rapportés entre 2001 et 2002.
2. À cause d'une décision politique prise par le gouvernement socialiste, qui n'a pas cru devoir retenir le projet de confier à des tiers de confiance la gestion de la cryptologie asymétrique (Boisseau 1998 : 31-56), la DCSSI s'est vu reconnaître un rôle « d'autorité nationale de régulation en matière de sécurité des systèmes ». Elle s'y emploie en diffusant des normes en matière de nouvelles techniques telles que la signature électronique, et multiplie les partenariats dans les instances internationales (cybercriminalité – rôle dans un sous groupe au G8) et européennes (projets de certification).
3. Surtout, elle s'est vue confier un rôle opérationnel d'évaluation et de pédagogie dans le domaine des vulnérabilités des sites menacés, et d'aide à la prévention et à la riposte face à des attaques portées aux systèmes publics d'information.

Le rapport plaide vigoureusement pour que la sécurité des systèmes d'information devienne une préoccupation majeure commune à tous les ministères. Il observe, par exemple, que les fonctions d'audit actuellement dévolues aux six spécialistes de la DCSSI demeurent tout à fait dérisoires, et il milite surtout pour que la DCSSI devienne une direction beaucoup plus étoffée en ressources matérielles et humaines. Le député Bernard Carayon (2003), rapporteur spécial et l'un des très bons connaisseurs des menaces liées à l'espionnage industriel et inlassable propagateur d'une image modernisée de « l'intelligence économique », se plaint de ce que ses propositions antérieures au gouvernement n'aient toujours pas été prises en compte. La principale d'entre elles visait à ce qu'une mission interministérielle d'expertise technique et industrielle des systèmes d'information de toutes les administrations publiques fût mise en place à la DCSSI, de façon

à faire ressortir les vulnérabilités liées à leurs vraisemblables chevauchements. L'innovation du rapport réside dans un plaidoyer pour une mobilisation de tous à travers le développement « d'un réseau d'industriels de confiance » (Carrez et Carayon 2003 : 10). Il est suggéré de créer un fonds à capitaux mixtes (appuyé sur la Caisse des Dépôts et Consignations) destiné à favoriser la promotion de la culture de « l'intelligence économique » dans le champ des « entreprises de croissance » les plus vulnérables aux attaques.

Dans la conjoncture internationale tendue dans laquelle le monde semble plongé, la métaphore du « Cheval de Troie » s'est répandue au sein d'un nombre d'établissements sensibles, à commencer par le domaine aéroportuaire (Ocqueteau 2005 : 88-104). Le rapport des parlementaires n'échappe pas à l'usage de cette métaphore, portée au cœur même des administrations étatiques vitales : il dresse le constat alarmiste que les services de l'État et ses établissements publics se serviraient avec encore trop de légèreté de solutions informatiques étrangères ne présentant pas toutes les garanties souhaitables. Elles ne sont certes pas citées dans le rapport, mais il ne faut pas être grand clerc pour deviner que « les ministères qui opèrent leurs choix sans contrôle ni coordination, ni doctrine ni assistance », se mettent, par insouciance, à la merci de la dépendance des technologies américaines (Carrez et Carayon 2003 : 10).

S'agissant de la « sécurité de l'État », le diagnostic des parlementaires (Carrez et Carayon 2003) dénonce en outre la faiblesse de l'organisation administrative française de protection des « infrastructures critiques ». Pour y remédier, il propose que « les structures de concertation interministérielles » se concentrent sur les équipements, et fassent un plus grand effort de coordination dans la lutte contre le « terrorisme NRBC » (nucléaire, radiologique, biologique et chimique). Cela passe notamment par une réflexion globale sur la prévention et le traitement des attaques informatiques majeures au sein des infrastructures vitales. Or, ces « infrastructures critiques »³ sont tellement nombreuses et diverses, que sans tutelle administrative pour en superviser le contrôle, c'est-à-dire sans administration dédiée capable de centraliser l'ensemble des modalités des dispositifs de riposte, la « coordination » nécessaire est jugée comme arrivant souvent « trop tard ». La séquence habituelle du « temps de crise » qui suspend le « temps normal » en s'y substituant, ne répondrait, pour les députés, que trop imparfaitement à ce qu'il faudrait peut-être alors appeler un état d'alerte permanent (ce terme déduit est de notre cru). En effet, le Secrétariat Général de la Défense Nationale, qui n'est

encore qu'une structure de conception et d'impulsion des différents ministères, sans vocation plus élargie, ne ferait que pérenniser un système fragilisé où chaque ministère serait condamné, même en temps de crise, à devoir identifier par lui-même la vulnérabilité des « infrastructures vitales » relevant de sa compétence, et mettre en œuvre, isolément, ses propres moyens de protection.

Bref, le diagnostic déjà relevé dans le rapport du parlementaire sur l'intelligence économique (Carayon 2003) est accablant : la « gestion des crises » resterait l'un des principaux points faibles français, les préfets paraissant totalement sous informés et sous équipés. Les préfetures sont jugées actuellement incapables de gérer une « crise majeure », dans la mesure où elles ne disposeraient pas des outils de communication, de simulation, de visualisation des informations, et des plans et des processus adéquats utiles à sa bonne anticipation.

Le constat est sombre et même à tonalité catastrophiste. On doit évidemment se demander à quels intérêts répond un tel noircissement du tableau. On les trouve bien évidemment dans les solutions proposées.

État des remèdes possibles et des propositions

Les solutions répondent à la question : comment mieux coordonner le « renseignement » et le rendre plus efficace ? Argument est pris du fait que le Comité Interministériel de Renseignement (CIR) mis en place dans les mois qui ont suivi les attentats du 11 septembre et créé depuis 2002 sous l'autorité du premier ministre, ne fonctionne pas bien. Il semblerait que cette structure, qui ne se réunit que deux fois l'an, n'ait pas été correctement positionnée par rapport à l'importance des enjeux, d'autant plus que les services de renseignement restent toujours prisonniers de leur propre culture du secret, non transparents les uns aux autres, ni *a fortiori* au cabinet du premier ministre : « Les services ne savent pas toujours ce qu'ils savent » (...) « la coordination des services, reste empirique (...) Ils n'échangent pas suffisamment entre eux la substance même de leur pouvoir ». (...) : « les mêmes hommes assurent depuis vingt ou trente ans parfois la pérennité des échanges de renseignement » (Carrez et Carayon 2003 : 20).

En dehors de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), réputée bien fonctionner par les échanges de relations

informelles entre le ministère de la Défense (DGSE) et de l'Intérieur (Direction de Surveillance du Territoire et Renseignements Généraux), les rapporteurs entendent innover en plaidant pour la création d'un Conseil National du Renseignement qui serait directement présidé par le chef de l'État : « Il doit disposer d'une information diversifiée et centralisée et provoquer l'échange d'informations entre tous les services de l'État concernés » (Carrez et Carayon 2003 : 20). Il faut sortir du cloisonnement entre les cultures professionnelles. C'est pourquoi la « coordination doit également se faire entre les services ». Le rapport ne cache rien du poids des traditionnelles relations de méfiance entre les différents services de renseignement. Les métiers ne sont certes pas les mêmes, mais surtout, observent les députés, il « n'y a pas [entre eux] de tradition de mutualisation des moyens, des lieux et des règles d'échange et de synthèse sur tous les sujets ». Ils suggèrent en conséquence au pouvoir exécutif d'engager une politique énergique et volontariste, car c'est au politique d'imposer l'intelligence d'une situation, qui doit l'emporter sur le « droit de suite des services ».

C'est là une situation assez classique dans le champ régalién : on s'avise d'une trop grande autonomisation des services de renseignement, qui auraient par trop tendance à vouloir dicter aux politiques l'art de résoudre le nouvel état de crise auquel ils sont confrontés. Le discours de dénonciation de la clôture des services secrets, relayé par des parlementaires convaincus par ailleurs de la nécessité globale de cette clôture pour des raisons d'efficacité et de modernisation des services, masque assez mal que l'objectif reste d'obtenir toujours plus de fonds pour des services qui n'ont jamais vraiment accepté de rendre des comptes sur leurs activités.

Au chapitre de ces propositions qui ne sont que des relais des demandes budgétaires des administrations pour « améliorer l'existant », la première consiste à suggérer que les budgets alloués à la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (la DGSE est directement rattachée au ministre) soient plus généreux en ressources humaines : il manquerait à ce service pourvu de 4698 personnes¹ une centaine de postes. La seconde proposition est que la Direction du Renseignement Militaire, créée en 1992 et directement rattachée au chef d'État-major des armées et de son directeur au ministère de la Défense soit en mesure de continuer « d'assurer des missions de veille stratégique, d'aide à la planification des opérations et de soutien à

l'engagement des forces» (Carrez et Carayon 2003 : 39) et voie en conséquence ses forces augmenter⁵, et ses matériels modernisés, car ils seraient beaucoup plus anciens que ceux des Américains et des Israéliens. La troisième proposition est que la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD, ex-Sécurité militaire), autrement dit l'équivalent militaire de la Direction de la Surveillance du Territoire (civile), soit plus étoffée qu'elle ne l'a jamais été jusqu'à présent. Rappelons que la DPSD s'occupe de «*contre-ingérence*», autrement dit de contre-espionnage militaire : identification et neutralisation de toutes menaces contre la sécurité nationale résultantes de l'action secrète des services de renseignements étrangers, d'organisations ou d'individus se livrant à des actes d'espionnage, de sabotage, de subversion, de terrorisme et de crime organisé. S'intéressant au sort des entreprises titulaires de marchés liés à la Défense et aux «*points et réseaux civils sensibles*» placés sous l'autorité du ministère, les rapporteurs observent que non seulement la structure demeure insuffisamment dotée en moyens, mais surtout que son activité serait entravée par les aléas juridiques des différentes habilitations et des différents niveaux de classification des informations sensibles. Ce rapport révèle au citoyen français, moyennement informé, que la DPSD gère un gros fichier contenant des informations nominatives apparemment non soumises à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ; qu'elle procède à de nombreuses enquêtes sur des individus suspects, mais que ses agents seraient bridés dans leur action, dans la mesure où ils ne bénéficieraient pas des prérogatives d'Officiers de Police Judiciaire leur permettant de procéder eux-mêmes à des arrestations (42).

Plus de transparence sur le travail des agences de renseignement liées au domaine de la défense militaire permettrait-il la normalisation de leurs pouvoirs ? Cela supposerait évidemment de transgresser officiellement le tabou de leurs agissements à «*l'extra légalité*». Mais en même temps, et c'est toute l'ambiguïté de la posture de nos rapporteurs «*réalistes*», pas un mot n'est dit sur l'épineuse question de la déclassification des dossiers sensibles «*Secret Défense*»... Dans la conjoncture présente, cette ouverture «*démocratique*» n'est plus un enjeu. Ne pas chercher à savoir semble la contrepartie au fait que l'État protecteur doit coûte que coûte protéger ses organes vitaux. Tout se passe comme si notre appareil n'avait qu'une mission : réagir au constat de la prétendue déficience de ses défenses immunitaires, dans un moment d'union sacrée...

Menaces mondiales et rhétorique policière : vers une pensée de la «*sécurité globale*»

Une nouvelle «*doctrine d'État*» est en train de prendre corps au ministère de l'Intérieur sur les décombres d'une pensée dite de la «*sécurité intérieure*» qui avait émergé chez les élites politico-administratives à la fin des années 1980 (Erbès 1999 : 7-16 ; Joxe 1999 : 45-54). Depuis 2002, la «*sécurité intérieure*» paraît être devenue une sémantique plutôt inadéquate, depuis que les attentats aux États-Unis en 2001 ont activé l'idée d'une complexité dans la chaîne des causalités des actes de la criminalité mondialisée.

Il s'ensuit parmi les élites policières que la lutte contre les avatars de la criminalité organisée internationale, jusqu'à ses manifestations terroristes les plus spectaculaires sur le territoire national, peut engendrer deux phénomènes : sans doute, au sein des États majors, un désir de sanctuarisation «*quasi militaire*» du pays, et tout aussi puissant le besoin de disposer d'une doctrine de légitimation cohérente de cette lutte. Et ce, dans le contexte obligé de la coopération européenne, à partir d'une grammaire, qui, décryptant l'avenir des risques et des menaces, puisse être utile non seulement à la programmation de la recherche fondamentale (Monjardet et Brodeur 2003 : 157-170), mais plus encore à l'action opérationnelle des élites policières et militaires.

Cette grammaire pour l'action se devait d'être capable de dépasser, sinon de transcender les notions obsolètes de «*sécurité intérieure*» et de «*sécurité extérieure*». Le concept alternatif qui tend à s'imposer est celui de «*sécurité globale*». Ses propagandistes, issus des cercles de la haute fonction publique préfectorale, cherchent de leur côté à mieux rationaliser une action coordonnée de l'ensemble des services de renseignement civils⁶. Leur doctrine se tient à bonne distance de deux pensées opposées : d'un côté, celle de «*l'état d'exception permanent*» (Agamben 2003) ou de la nouvelle «*ère de l'urgence perpétuelle*» (Bernardi 2004 : 439-461) ; de l'autre côté, celle de l'entrée du monde occidental dans un «*état de guerre*» contre le terrorisme fondamentaliste islamiste, expliqué par une logique du «*choc des civilisations*» à la Samuel Huntington (Raufur et Bauer 2002 ; Marret 2002 ; Deloïre et Dubois 2004).

Le texte fondateur que nous nous proposons de commenter est celui de la conférence inaugurale prononcée le 7 octobre 2003 par le directeur de l'Institut des Hautes Études de la Sécurité

Intérieure (IHESI), à la 15^e session des Auditeurs du futur Institut des Hautes Études de Sécurité (INHES⁷). L'objectif principal était de démontrer la nécessité de reconnecter les notions de «risque» et de «menace», toujours dissociées par le passé, tant que la pensée actuarielle et celle de la souveraineté poursuivaient des objectifs différents. Le nouvel *a priori* de cette pensée d'orientation nettement «anti-constructiviste» s'appuie sur l'expérience pratique selon laquelle de nouvelles menaces majeures et interconnectées existeraient non seulement à l'état virtuel, mais à l'état bel et bien réalisé. Le 11 septembre justifie *ex post* la nécessité de dispositifs de coordination des agences civiles de renseignement et de lutte policière et judiciaire.

Quatre ressorts explicatifs pour une nouvelle pensée de la «sécurité globale»

Le premier justificatif est le suivant : il faut adapter polices et armées à un état permanent de «*paix-crise-guerre-sortie de guerre*», en ne raisonnant plus en termes de substitution ou d'annexion de la défense à la sécurité, mais en terme de couplage permanent de dispositifs de police et de dispositifs militaires. Par exemple, le contrôle des foules (qui ressortissait traditionnellement à une tâche de police civile) devient assimilable à l'exercice de la riposte à des «conflits de basse intensité» où des militaires, enrôlés dans des opérations de maintien de la paix, doivent éviter des débordements sur le théâtre d'opérations extérieures – sous mandat onusien par exemple (cf. Kosovo), mais aussi dans l'ordre interne d'un État (cf. le plan Vigipirate, de protection et de surveillance par l'armée de lieux décrétés sensibles).

Un deuxième justificatif de cette doctrine consiste à ne pas sacrifier à l'idée de «*menace déterritorialisée*» : les terroristes frappent quelque part et pas n'importe où (la preuve par New York en 2001, puis par Madrid en 2004 ou Londres en 2005). Chercher à les déloger en surveillant plus particulièrement des États voyous supposés les abriter resterait une opération totalement insuffisante⁸. Il convient plutôt de tenir les deux bouts d'une chaîne qui s'efforce de comprendre à la fois la macroéconomie des circuits de financement et les faits de délinquance à la micro échelle d'un quartier⁹. En termes opérationnels, on voit immédiatement poindre les liens d'interdépendance entre services de renseignement, du maintien de l'ordre, et du contrôle des territoires traversés par des flux.

Un troisième justificatif s'appuie sur un autre constat, très présent parmi les élites administratives partisans de la «*sécurité globale*» : si

des menaces majeures d'actes malveillants produisent leurs effets partout dans le monde, c'est que jusqu'à présent, la sécurité n'a été pensée «*qu'à la carte*», et non pas de manière véritablement globale et cette faiblesse congénitale expliquerait les «enclaves criminelles dans des zones de non droit» ; l'idée des différences juridiques internationales dont se joueraient les délinquants organisés de tout poil ; l'idée de contradictions entre les États de l'Union selon qu'ils appartiennent ou non à l'espace Schengen, et plus largement les différentiels de lecture entre les impératifs de sécurité et les principes de liberté totale de circulation des personnes et des marchandises. Bref, c'est le discours de la vulnérabilité liée à une sécurité encore trop fragmentée qui expliquerait que les délinquants sauraient encore tirer parti de la guerre asymétrique engagée entre les États et le crime organisé.

Le quatrième justificatif consiste à vouloir prendre de la distance avec la focalisation lancinante sur les politiques internes dites de «*tolérance zéro*». Ces politiques deviendraient contre-productives, alors que les nécessités de l'heure seraient de mieux identifier des «populations à risque» ou des «populations vulnérables» mobiles par la «*traçabilité*» de leurs divers déplacements. Un meilleur suivi des flux de personnes devrait permettre de déjouer les manœuvres des «*délinquants*» ou d'anticiper le comportement d'un «*adversaire*». Mais surtout relever d'une vision stratégique, c'est-à-dire de la capacité de penser un problème de menace par rapport à la masse des données recueillies en temps réel, ce qui supposerait de mieux comprendre le système de pensée de l'adversaire ou de l'ennemi : «Vous pouvez avoir les meilleures images «*maillables*» par l'observation des satellites, si vous ne savez pas interpréter les mouvements ou les flux, elles ne vous serviront pas à grand-chose!» (Berlioz 2003).

Explications et commentaires

Face aux conflits de basse intensité qui fragilisent la planète, face au terrorisme, qui prend aussi les chemins du trafic d'armes, du trafic de stupéfiants, du trafic de migrants, du blanchiment d'argent et de la contrefaçon, ou des piratages de l'information ou de la contrebande, sommes-nous condamnés aux doctrines réalistes justifiant en dernier ressort l'efficacité, serait-ce au prix de la négation des «droits de l'homme» ?

Sur un plan analytique, il vaut mieux répondre par l'affirmative, en entrant dans la logique du réalisme absolu, et radicaliser le cynisme

pour en retourner les effets contre ses chantres. Il se trouve en effet que les apologistes de la « sécurité globale » restent assez peu sensibles à la critique médiatique, relayant la pensée académique radicale, selon laquelle la « sécurité globale » aurait un parfum de totalitarisme. Ou du moins serait totalement immorale au vu des dégâts qu'elle aurait déjà produits, par exemple, dans la répression des manifestations altermondialistes à l'occasion du sommet du G8 de Gênes en 2001, ou, plus grave, s'agissant du sort des prisonniers de « Guantanamo » depuis 2003 ou de la prison d'Abou Ghraïb en Irak.

Les apôtres de la « sécurité globale » qui s'adressent aux cadres de l'Intérieur et de la Défense sont pourtant travaillés par le doute. Ce sont des énarques, moulés par une formation juridique poussée sur les administrations dans un État de droit nécessaire à l'exercice de leurs missions de direction au sein de la haute fonction publique. Tous nieraient avec la dernière énergie raisonner dans le cadre d'un « état d'exception permanent ». Or pour justifier le difficilement justifiable, une solution rhétorique à un paradoxe semble avoir été trouvée, capable de dépasser la coupure artificielle entre risques et menaces : la « culture de la vulnérabilité ». Voici donc le nouveau socle sur lequel s'édifie une pensée en acte de la « sécurité globale ».

Cette « culture de la vulnérabilité », à promouvoir dans tous les cercles dirigeants, ne doit pas développer la peur ou le sentiment d'insécurité, mais bien plutôt re-susciter une confiance collective dans la possibilité de diminuer l'intensité de l'impact des menaces et des risques. L'enjeu ne serait plus tellement de « terroriser les terroristes », mais de se montrer plus forts qu'eux en leur opposant une détermination dans l'adversité. Car il n'y aurait pas de vulnérabilité dans l'absolu, il n'y aurait que de la vulnérabilité relative, des moyens de mieux la connaître et de la diminuer. Seuls le volontarisme et la détermination doivent provoquer la synergie nécessaire entre les différents systèmes d'alerte disponibles, puisque les « temps de paix » seraient désormais caractérisés par de la gestion incessante des crises.

Exemple est pris, parmi d'autres, de l'attentat nucléaire. Une doctrine en acte de la « sécurité globale » saura lui opposer trois types de riposte, empruntés à des répertoires de pensée différents, selon que le vecteur de sa perpétration sera un détournement d'avion, la fabrication d'une bombe radiologique, l'emploi d'un engin explosif nucléaire. En différenciant les approches de la cible par le vecteur, le discours de la méthode insiste sur la nécessité pour les responsables de se

concentrer sur les chemins de cette menace et de mobiliser de manière intensive, par exemple, les technologies de repérages satellitaires (traquer les mouvements dissimulés et les trafics illicites dans leur ampleur et dans leurs cheminements concrets ; équiper tous les navires de dispositifs analogues aux boîtes noires des avions pour retracer leurs itinéraires ; généraliser des titres de voyage et d'identité intégrant des microprocesseurs contenant les caractéristiques biométriques garantissant l'identification et l'authentification instantanée de leurs porteurs¹⁰).

Cette apparente fuite en avant dans la technologisation des contrôles n'est pourtant pas jugée comme une panacée. Car la sécurité globale ne doit pas viser à chercher à tout savoir sur un individu dans le dessein d'attenter à sa vie privée. Lui faciliter l'exercice de son droit d'aller et de venir tout en assurant sa sécurité, telle est la hiérarchie des priorités conforme à une éthique de l'État de droit. Certes, mais on remarque néanmoins que la conférence ne s'attarde par sur les déclinaisons empiriques d'un tel credo.

La « culture de la vulnérabilité » est évidemment une affaire de longue haleine, à construire de manière volontariste, en assignant des responsabilités à des hommes qui doivent se rapprocher les uns des autres, civils aussi bien que militaires. Tous les acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont désormais en première ligne. Et le risque de « sanctuarisation du territoire », qui a fait l'objet de critiques virulentes, dont certains arguments ont été assimilés par les élites dirigeantes se doit d'être assumé : « le citoyen ou le criminel ne sont quant à eux jamais virtuels car ils sont toujours situés en un lieu précis à un moment donné ».

« La sécurité globale ne peut être structurante opérationnellement que si elle est structurée conceptuellement » (Berlioz 2003). Tel est le must de la pensée technocratique française actuelle, d'une doctrine se prévalant de cinq vertus intrinsèques : la « sécurité globale » est protectrice (au sens civil et militaire du terme) ; d'intérêts stratégiques (matériels et immatériels sélectionnés dans le domaine des intérêts vitaux, de l'économie ou de la sûreté intérieure) ; dans une lecture solidaire du monde fonctionnant à « l'intra interdépendance » des États traversés par d'innombrables flux ; prenant en compte le maximum d'interactions (spatiales et temporelles) ; pour offrir un maximum d'options (une palette de ripostes graduées par rapport à des réglages fins sur les différents vecteurs de la menace).

Conclusion

La conclusion que nous tirons de cette immersion repose, à nos yeux, sur le besoin récurrent de remodeler la pensée des liens d'interconnexion entre différentes procédures et actions de renseignement et de sécurité sur le théâtre d'opérations intérieures et extérieures. Jamais les cultures, militaires et policières, des services existants n'ont été mises aussi ouvertement en cause pour la contre-productivité de leur cloisonnement historique ni autant questionnées à l'unisson.

Notons que l'État français a toujours su disposer d'un vivier de compétences capables de faire éclore des argumentaires ou des grammaires de solutions ne remettant pas fondamentalement en question l'histoire de son appareil militaro sécuritaire. Il suffit, en cas d'incertitude, d'entretenir la croyance que le peuple, plus soudé que jamais autour d'un noyau central de «sachants», est rassuré par l'efficacité de leur veille. La «mise en liant» est toujours puisée dans le vivier des intelligences technocratiques plutôt que dans celui des spécialistes aux compétences trop pointues. Il est vrai que les seconds passent souvent pour des rêveurs idéalistes largement déconsidérés. La raison en est que ces éventuels spécialistes n'ont jamais eu à maîtriser de quelconques leviers de pouvoir au sein des administrations régaliennes, ni n'ont d'ailleurs jamais été invités à les fréquenter de l'intérieur.

La pensée dite la «sécurité globale» que l'on dispense dans les cercles de l'Institut des hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN) ou ceux de l'INHES préfigure-t-elle l'édification d'un petit département de *Homeland Security* à la française, dans un moment où l'unification politique de l'Europe est en panne ? Ou n'aurait-elle été qu'un petit peu de bruit pour rien ? Seul l'avenir le dira...

Sur le papier, il ne s'en faudrait pas de beaucoup pour que l'ancien Conseil de Sécurité Intérieure (CSI), créé en 1998, soit rebaptisé «Conseil de Sécurité Globale», ce qui n'est pas encore le cas. Si, à terme, l'enjeu final était qu'une instance de coordination des différents services de renseignements fût directement pilotée par l'Élysée plutôt que par Matignon¹¹, le bilan serait évidemment assez maigre. Si la «culture de la vulnérabilité» est un discours appelé à se répandre parmi les élites appelées à assumer la déclinaison de toutes les contradictions qui gisent en son sein, cette mise au point n'aura peut-être pas été totalement inutile.

Notes

1. Le député Bernard Carayon, défendant le budget au Secrétariat Général à la Défense avait, deux ans auparavant, moins édulcoré sa pensée à ce sujet, en affirmant, à propos des services de renseignements engagés dans la poursuite des objectifs de défense nationale : «Il ne serait pas raisonnable... de souscrire à une approche anglo-saxonne, soumettant ces services au contrôle permanent et pointilleux du Parlement (...). Ici, les droits de l'État commandent à l'État de droit». Une vision communément partagée par les réalistes de la stratégie militaire dans certains États majors. De la part d'un député «engagé», s'asseoir sur la branche sur laquelle il est assis méritait au moins d'être signalé (<http://www.assemblee-nationale.fr/12/budget/plf2003/b0256-36.asp>).
2. «Héritière du Service central de la sécurité des systèmes d'information, centre focal de l'État pour la sécurité des systèmes d'information, la DCSSI a été instituée par le décret du 31 juillet 2001. Elle est placée sous l'autorité du Secrétaire général de la défense nationale» (www.ssi.gouv.fr/fr/dcssi/).
3. Le rapport cite les réacteurs nucléaires, les établissements aux normes Seveso, les barrages, le réseau des hydrocarbures et de gaz, le réseau ferré, le trafic aérien, les réseaux d'approvisionnement en eau potable, de distribution électrique, les infrastructures financières et les réseaux de Télécom...
4. Cette information quantifiée est si rare et si précise qu'il vaut la peine de la signaler ici.
5. Une comparaison avec une nation comparable est toujours utile en la matière : on apprend que les effectifs français avoisineraient les deux mille agents, une proportion de moitié par rapport à celles des britanniques (le *Defense Intelligence Staff* serait doté de 4600 agents).
6. Selon des journalistes bien informés, le «mariage forcé» visant à fusionner la DST et les RG, souhaitée par l'actuel ministre de l'Intérieur pour promouvoir une nouvelle entité unifiée du renseignement contre la menace terroriste serait actuellement entravé par des querelles sur le nom et la qualité de la personne susceptible de la diriger (Recasens, Décugis et Labbé 2006 : 269).
7. L'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (IHESI) a été officiellement remplacé à cette date par le nouvel établissement public

Institut des Hautes Études de Sécurité (INHES). La conférence inaugurale étudiée se trouve dans les archives du centre de documentation de l'INHES (Berlioz 2003). Elle a été prononcée par Jean-Marc Berlioz, devenu, depuis 2005, conseiller au cabinet du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Tous les termes en italiques et entre guillemets sont extraits du texte de cette conférence.

8. Le lecteur aura noté l'allusion anti-américaine des *rogue states* chères au président Bush Jr. ...
9. C'est ce qu'on pourrait ici appeler, «le syndrome Kelkal», du nom de ce jeune d'une banlieue, abattu en 1995 par des policiers dans une course poursuite pour une affaire de trafic de stupéfiants, individu qui se révéla par la suite avoir été entraîné en Afghanistan, au nom des combattants d'Allah. On pourrait le dire également dans les termes de Dominique Monjardet (2003) qui évoquait récemment, à propos des récentes lois du ministre de l'Intérieur, «le syndrome du terrorisme à la cage d'escalier».
10. A méditer à la lumière non pas de ce que le gouvernement américain y obligerait les touristes du monde entier, mais parce qu'il faut apparemment croire que ces technologies seraient susceptibles de différencier les touristes suspects (ou criminels) des touristes honnêtes.
11. Signalons que la création d'un nouveau «Préfet de zone» par le décret du 19 janvier 2002 (modifié par celui du 30 mai de la même année), autorité déconcentrée ayant la charge d'assurer la «permanence de l'État sur les questions de sécurité globale à l'échelon intérieur», rend ironique l'essentiel d'une grammaire destinée à abolir les cloisonnements extérieurs/intérieurs. Les sentiers de la dépendance de l'organisation administrative française centralisée sont tels que le réflexe est toujours de solutionner un nouveau défi par un nouveau découpage de compétences pour un nouveau «super représentant de l'État, à compétence civile et militaire, à la hauteur des nouveaux défis affectant son territoire». De ce point de vue, on ne fait jamais que recycler les anciennes solutions sous de nouveaux habits.

Références

Agamben, Giorgio

2003 État d'exception, homo sacer II. Paris : Seuil.

Bernardi, Alessandro

2004 Ombres et lumières de la politique criminelle italienne dans l'ère de l'urgence perpétuelle. *Déviance et Société* 28(4) : 439-461.

Berlioz, Jean-Marc

2003 Penser la sécurité globale. Conférence inaugurale prononcée à l'INHES, ex-IHESI à la 15e session des auditeurs, la Plaine Saint Denis : Ronéo.

Bredin, Jean-Denis

2001 Secret, transparence et démocratie. *Revue Pouvoirs* 97 : 5-23.

Boisseau, Gaël

1998 Tirs de confiance ou de défiance ? La sécurité collective face à la cryptographie asymétrique. *Cahiers de la sécurité intérieure* 34 : 31-56.

Carayon, Bernard

2003 Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale. Rapport remis au Premier ministre. Paris : La Documentation française.

Carrez, Gilles et Bernard Carayon

2003 Rapport sur le projet de loi de finances pour 2004 (n° 1093) – Premier ministre : SGDN et Défense – Renseignement. Paris : J.O. – AN., n° 1110.

C.S.I. Collectif

2004 Reconstruire la sécurité après le 11 septembre, la lutte antiterroriste entre affichage politique et mobilisation policière. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 55.

Deloire, Christophe et Christophe Dubois

2004 Les islamistes sont déjà là. Enquête sur une guerre secrète. Paris : Albin Michel.

Dewerpe, Alain

1994 Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain. Paris : Gallimard.

Erbes, Jean-Marc

1999 Aux origines de l'Institut. *Cahiers de la sécurité intérieure* 37 : 7-16.

Grasset, Bernard

2001 Secrets Défense. *Revue Pouvoirs* 97 : 63-66.

Guillaume, Marc

2001 Parlement et secret(s). *Revue Pouvoirs* 97 : 67-84.

Joxe, Pierre

1999 La demande de sécurité intérieure. *Cahiers de la sécurité intérieure* 37 : 45-54.

IHESI

2003 L'intelligence économique est-elle une stratégie étatique de transfert aux acteurs privés ? Actes du colloque du 25 mars 2003, Paris, IHESI, Études et recherches.

Marret, Jean-Luc

2002 Techniques du terrorisme. Paris : PUF.

Monjardet, Dominique et Jean-Paul Brodeur

2003 Sécurité intérieure et sécurité extérieure. *Recompositions et métamorphoses. Cahiers de la sécurité intérieure* 53 : 157-170.

Monjardet, Dominique

2003 Le terrorisme international et la cage d'escalier: la sécurité publique dans le débat politique en France 2000-2003. *Revue canadienne droit et société* 19(1) : 135-151.

Ocquèteau, Frédéric

2005 La collaboration policière : confiance et défiance dans le partage de l'information policière. Dans Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard (dirs.), *Citoyens et délateurs, la délation peut-elle être civique ?* Paris : Éditions Autrement.

Raufer, Xavier et Alain Bauer

2002 La guerre ne fait que commencer. Réseaux, financements, armements, attentats... les scénarios de demain. Paris : Folio documents.

Recasens, Olivia, Jean-Michel Décugis et Christophe Labbé

2006 Place Beauvau. La face cachée de la police. Paris : Robert Laffont.